

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 24/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 22 JUN 2024

Adoption du Compte de
gestion CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 22 juin à 9h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 17 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS,
Maires adjoints

15

M. V. BRACQUART, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU,
Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ,
Conseillers

Présents :

Absents :

Mme B. ASSAUD a donné pouvoir à M. NICOLAS
Mme S.BELLARD FARRELL à Mme C.JEAN ANGELE
Mme E. BRAY, M.FURNAL, M. T. ANDRO

10

M. L. HABIB DAHOU est élu secrétaire de séance

Votants :

Sur rapport de Madame Christelle CAUBET,

12

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes du CCAS relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier des Mureaux et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

La Commission Administrative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du maire et du Compte de gestion du trésorier des Mureaux, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

Le Conseil municipal, ADOPTE le Compte de gestion CCAS réalisé par le Trésorier des Mureaux pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif CCAS pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le Maire,
Christophe NICOLAS

